CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE - 2023 / 2024
Challenge Jean-Jacques Combal

adopté par le Comité de Direction du 12 Octobre 2022 <u>avec mise en application immédiate</u>

<u>ARTICLE 1 :</u>

Le Challenge du Club Dynamique s'adresse à tous les clubs évoluant dans les compétitions gérées par le District du Val de Marne de Football. Il a pour objectif de reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

<u>ARTICLE 2 :</u>

Par décision du Comité Directeur, ce Challenge portera le nom de Challenge du Club Dynamique- Challenge Jean-Jacques Combal

<u>ARTICLE 3 :</u>

Le classement du Challenge est déterminé par les cinq critères suivants :

- <u>Challenge club foot animation</u> :Commission du Football à Effectif Réduit (CFAER)
- <u>Programme éducatif fédéral</u> : Conseiller Départemental
- <u>Formation dirigeants et animateurs</u> : Commission technique
- <u>Discipline éducateurs et dirigeants</u> : Commission de discipline
- <u>Diagnostic label</u> : Conseiller Départemental

<u>ARTICLE 4 :</u>

Challenge club foot animation:
Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, au non-respect des règles administratives,…
<u>Fin de saison : 60pts = 30 De 57 à 59=20 De 50 à 56=10 Moins de 50=0</u>

Programme éducatif fédéral :
Réalisation d'actions du PEF - Remplissage du document fiche d'action :
Résumé de l'action et photo de l'action –
<u>Fin de saison : 2 actions réalisées=10 1 action réalisée=5 0 action réalisée=0</u>

Formation Dirigeants et Educateurs :
Nombre de modules réalisés par les dirigeants et éducateurs sur la saison
Suivi d'un module=2pts Participation à la certification=4pts Réussite de la certification= Plus 2 pts
<u>Fin de saison :Nombre de points obtenus = Nombre de points attribués (Maxi 35 pts)</u>

Discipline Educateurs et Dirigeants :
Nombre d'éducateurs et dirigeants du club sanctionnés de 6 matchs et plus
<u>Fin de saison : Zéro éducateur et dirigeant sanctionné = 10pts</u> <u>Au moins 1 éducateur et dirigeant sanctionné= 0</u>

Diagnostic label :
Remplissage du diagnostic label sur Footclub
<u>Fin de saison : Diagnostic réalisé = 15 Diagnostic non réalisé = 0</u>

<u>ARTICLE 5 :</u>
Un suivi de l'ensemble des critères d'évaluations sera effectué régulièrement : Décembre –Fin Février – Fin Avril -Fin Juin
Le District du Val de Marne se réserve la possibilité de publier sur tous supports de son choix (journal officiel, site Internet du District etc…) le classement en cours.
Au terme de la saison, sur proposition du Secrétaire Général et après avis du Comité Directeur du District, les Dix-clubs, ayant le plus grand nombre de points seront déclarés lauréats du **«Challenge du Club Dynamique «** de la saison.
Le résultat du critère « Formation dirigeants et éducateurs » permettra de départager les éventuels ex aequo

<u>ARTICLE 6 :</u>
Les clubs lauréats du **«Challenge du Club Dynamique »** seront honorés lors de l'Assemblée Générale du District.

<u>ARTICLE 7 :</u>
Les 10 clubs récompensés recevront lors de l'Assemblée Générale du District :
Pour les 5 premiers = Malle pédagogique d'une valeur totale de 600 euros
Du 6eme au 10eme = Une malle pédagogique d'une valeur de 300 euros
Si 100 pts sur 100 = Dotation doublée – 600 euros X2 = 1200 euros

<u>Article 9 :</u>

Tout litige sera jugé en dernier ressort par le Comité Directeur du District du Val de Marne de Football.